



2024 volume II

Faits saillants

du chapitre 3

Les temps d'attente dépassent les objectifs fixés

Comité consultative sur les services à la santé mentale inactif

Les budgets ne sont pas basés sur les besoins réels

Conclusions générales

Notre travail d'audit a permis de conclure que le ministère de la Santé ne dispose pas de mécanismes permettant de garantir l'accès en temps voulu aux services de traitement des dépendances et de santé mentale et d'établir des rapports adéquats à ce sujet. Dans l'ensemble, nous avons constaté que le ministère de la Santé n'a pas :

- garantir un accès rapide aux services de traitement des dépendances et de santé mentale
- surveillé la nécessité ou l'affectation planifiée des ressources en fonction de la demande de services de traitement des dépendances et de santé mentale
- veillé à ce que des rapports publics adéquats soient établis sur l'accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale, y compris sur les temps d'attente